

DEC173127INS2I

Décision portant nomination de M. Frédéric MAGNIEZ aux fonctions de directeur, et de M. Giuseppe CASTAGNA aux fonctions de directeur adjoint, de l'unité mixte de recherche UMR8243 intitulée Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151291DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment de l'unité mixte de recherche UMR8243 intitulée « Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF) » et nommant M. Pierre FRAIGNIAUD directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. M. Frédéric MAGNIEZ, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, en remplacement de M. Pierre FRAIGNIAUD démissionnaire.

II. M. Giuseppe CASTAGNA, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, en remplacement de M. Thomas Ehrhard démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Décision portant cessation de fonctions de Mme Stéphanie DUBOIS, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations (CSO).

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141600DR01 du 2 juin 2014 portant nomination de **Mme Stéphanie DUBOIS** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Stéphanie DUBOIS dans l'unité du CNRS UMR7116, à compter du 1^{er} décembre 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} décembre 2017


Le directeur de l'unité
Olivier BORRAZ

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale
en charge du service mutualisé d'Ile-de-France


Eric CHAREYRE

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif



Visa de Frédéric MION, directeur de Sciences Po